

# Comité de pilotage

Site Natura 2000 FR 1100802 les  
« Pelouses Calcaires du Gâtinais »



Le 19 Octobre 2012  
Sous-préfecture d'Etampes

*NaturEssonne*

Association d'Etude et de Protection  
de la nature de l'Essonne

Solène SOULAS - NaturEssonne



Direction régionale  
de l'Environnement  
BASSIN  
SEINE-NORMANDIE



# Sommaire

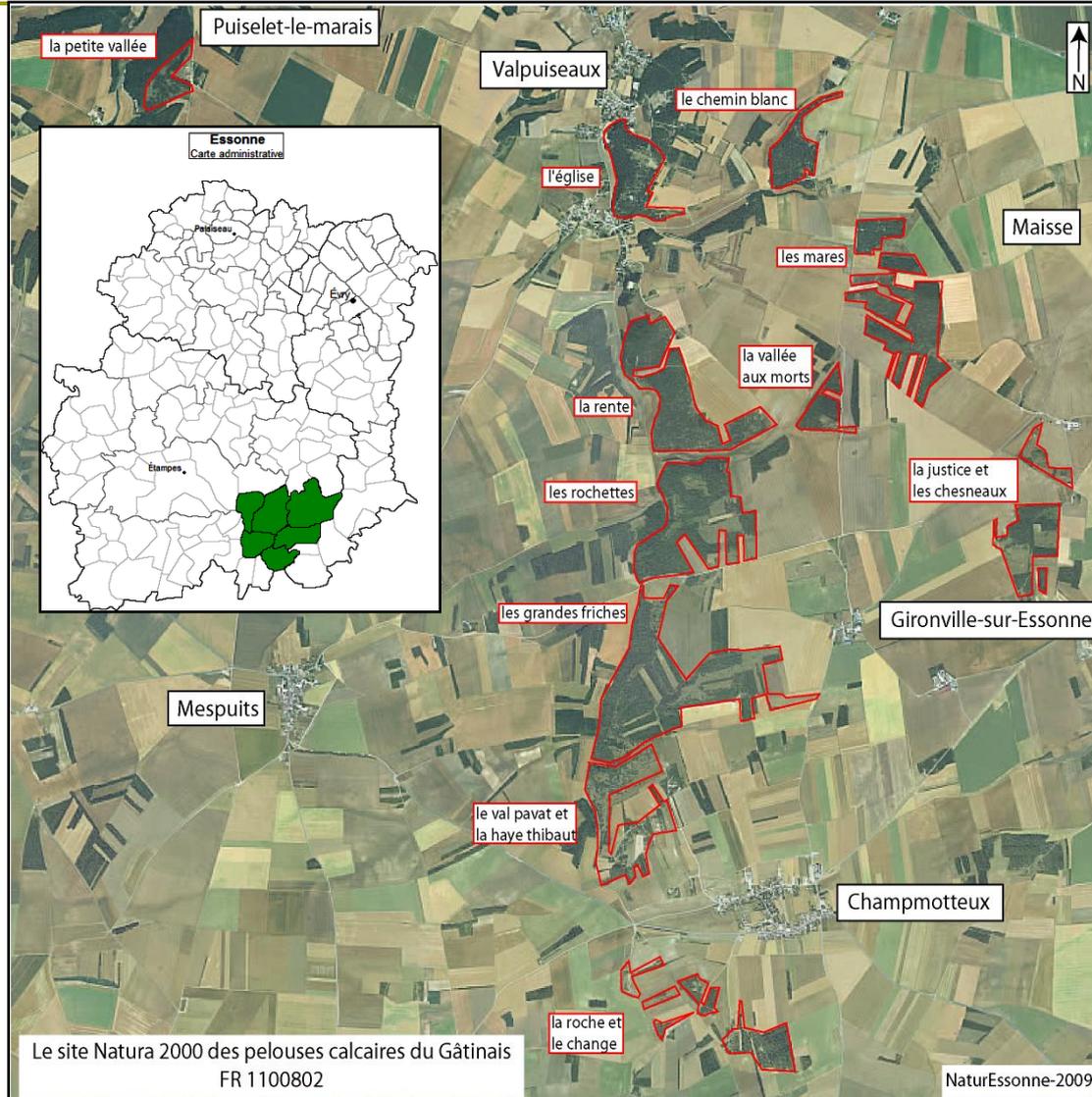
---

- Présentation de l'animation sur l'année 2012
- Actualisation du DOCOB
- Prévisions pour l'année 2013



# Fiche d'identité du site

- DOCOB approuvé le **30 oct. 2006**
- Dernier COPIL : **5 avril 2011**
  
- 11 sous-sites
- 307 ha
- 6 communes :
  - Champmotteux
  - Gironville-sur-Essonne
  - Maise
  - Mespuits
  - Puisselet-le-marais
  - Valpuseaux



# Bilan de l'animation en 2012

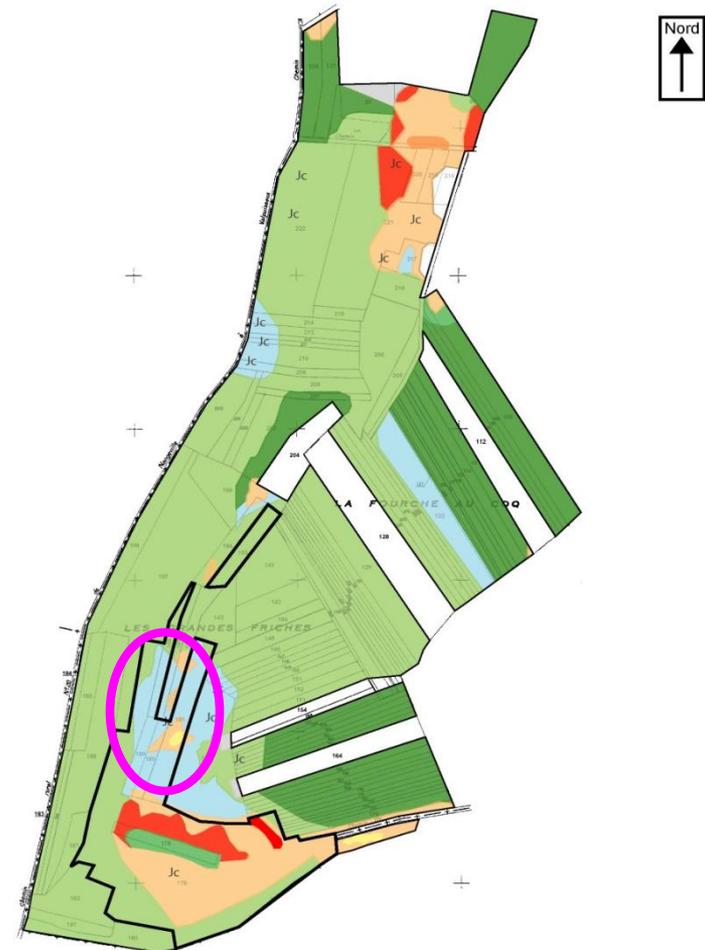


# Bilan des travaux de gestion :

## Fin du Contrat N2000 n°3

- ❑ **Contrat N2000 2008-2012** : Restauration et entretien du secteur des Grandes Friches Ouest (Gironville-sur-Essonne)
- ❑ Contrat signé le 6 décembre 2007, pour gérer 2.7 ha
- ❑ Bénéficiaire : Pro Natura IdF
- ❑ Propriétaires : ProNatura + 3 privés
- ❑ *Pour rappel : 2 autres contrats ont été exécutés entre 2006 et 2010*

Cartographie des habitats portant sur le secteur des Grandes Friches



# Dernière action de gestion réalisée le 2 décembre 2011 sur 0.86 ha par l'entreprise VINCENT



AVANT



APRES

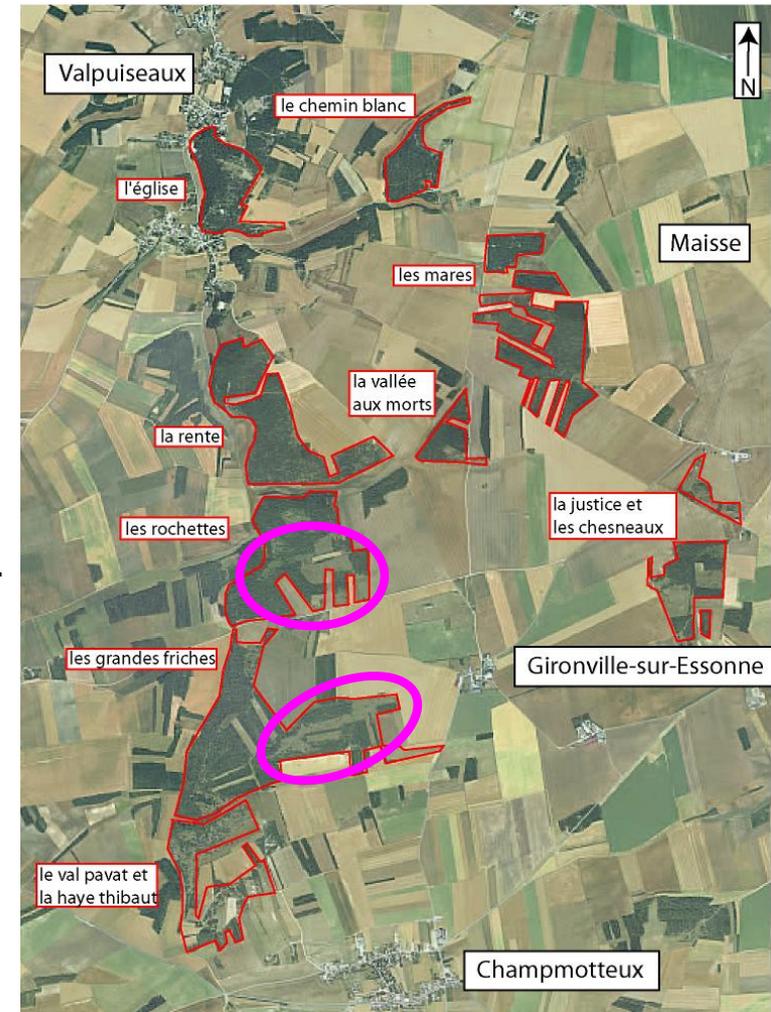


**Fin des actions engagées pour ce contrat**



# Bilan des travaux de gestion : Contrat N2000 n°4 en cours

- ❑ **Contrat N2000 2011-2015 :**
- ❑ Secteurs : Rochettes et Grandes Friches
- ❑ **Gironville-sur-Essonne, Champmotteux**
  
- ❑ Contrat Natura 2000 signé le **07/06/2011**
- ❑ Bénéficiaire : Mr Dequeant
- ❑ Propriétaires :
  - Mr Dinesen (gestion confiée à Mr Dequeant via un bail de chasse)
  - ProNatura IDF.
  
- ❑ **Surface concernée : 4.07 ha**
- ❑ **Coût total : 5250 euros TTC**
- ❑ **Action de gyrobroyage et fauche**





## Actions réalisées en 2011 (hiver 2011-2012)



- Broyage de 2 zones (0.7 et 0.3 ha) sur les Rochettes.
- Broyage d'une zone sur les Grandes Friches (1.05ha).

Effectué du 30 nov.  
2011 au 17 fév.2012

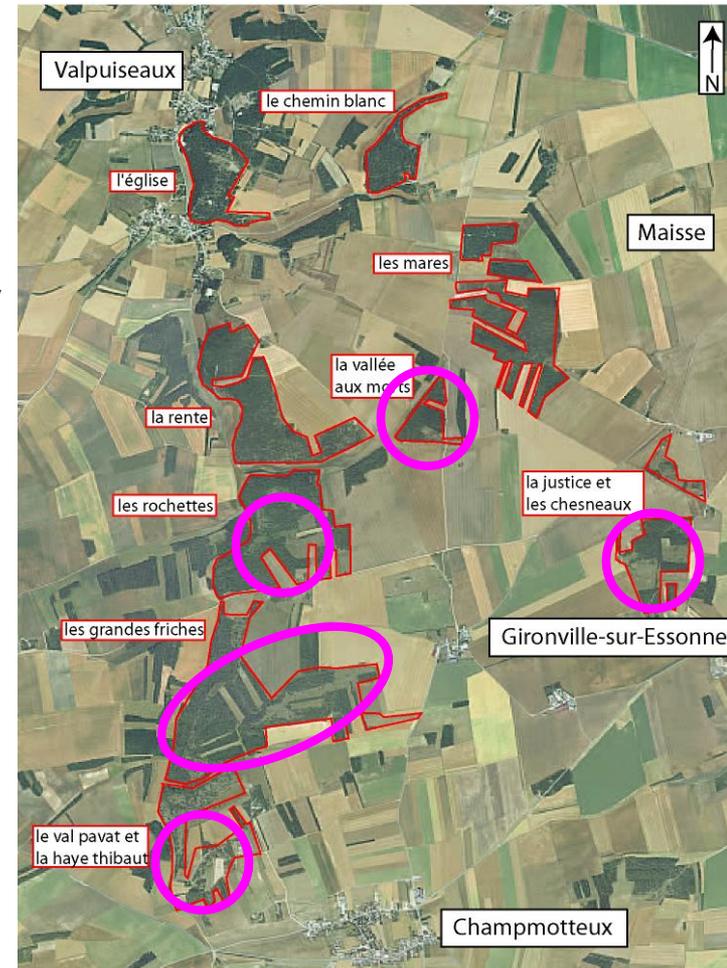
Pas de gestion prévue cet  
hiver

**Reprises des travaux en  
2013**



# Bilan des travaux de gestion : Nouveau Contrat N2000 n°5

- Contrat N2000 **2012-2016**
- Contrat signé le **28 juin 2012**
  
- Secteurs : Rochettes, Grandes Fiches Est et Ouest, Chesneaux, Vallée aux morts et Val Pavat
- Gironville-sur-Essonne, Champmotteux,
  - Bénéficiaire : Mr Dequeant
  - Propriétaire : Mr Dinesen et ProNatura
  
- Surface concernée : **18.7 ha**
- Coût total : **14 000 euros TTC**





# Bilan des travaux de gestion : Nouveau Contrat N2000 n°5



- ▣ **Action de gyrobroyage avec exportation sur zone peu dense**



Broyeur récupérateur

Achat en cours...

# Bilan des travaux de gestion : Nouveau Contrat N2000 n°5

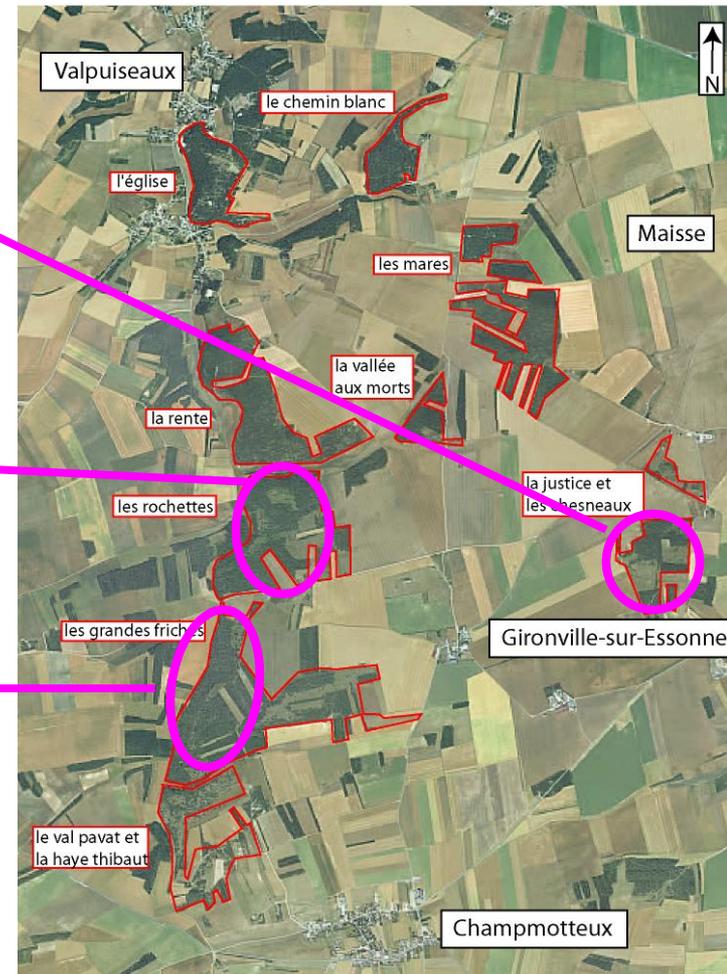
## □ Action prévues pour cet hiver 2012-2013:

Fauche + Broyage de zone dense  
2.5 ha

Fauche en bandes  
+ Broyage de zone dense  
3 ha

Fauche  
+ Broyage de zone dense  
2.5 ha

**Surface totale : 8 ha**





# Bilan des travaux de gestion : Sur site propriété du Département

- ❑ Commune de Puiset-le-Marais – Site de 7ha
- ❑ Propriété du Département de l'Essonne
- ❑ Géré par le Conservatoire des ENS
- ❑ **Pâturage Test** - été 2010
- ❑ Prestataire : **Aube Trait Nature**
- ❑ 120 brebis solognotes
- ❑ Financements internes

Intervention de  
**J.P. FALETIC**  
Technicien ENS





Comparaison pâturage sur 6h et 12h



# Bilan des actions de communication

- ❑ Réalisation et diffusion de la **nouvelle lettre d'information**
- ❑ **SUDOCO** : nouvel outil informatique en ligne pour suivre les DOCOBs  
= base de donnée pour chaque site
- ❑ **Site internet Natura 2000** : mise en ligne pour le Gâtinais depuis octobre

SUDOCO : SUIVI des DOCUMENTS d'Objectifs

Mise en oeuvre du DOCOB / Réalisations / Liste

Données du DOCOB

- DOCOB
- Structures
- Liens utiles

Habitats / Espèces

- Habitats
- Milieux
- Espèces

Objectifs du docob

- Objectifs développement durable
- Objectifs opérationnels
- Mesures
- Indicateur

Mise en oeuvre du DOCOB

- Contrats
- Suivi des temps
- Partenaires/financeurs par réalisation
- Evénements par réalisation
- Suivi des indicateurs

Requêteur du DOCOB

Docob: [dropdown]

Site: [dropdown]

Recherche: [input]

Habitat: [dropdown]

Contrat: [dropdown]

Date début: [input] Date fin: [input]

Ajouter un item

		Code Officiel	Contrat	Type de contrat	
[icon]	[icon]	A32304R	091NA060003	Contrat non forestier Natura 2000	Fauche - Haie
[icon]	[icon]	A32306R	091NA060003	Contrat non forestier Natura 2000	Broyage - Haie
[icon]	[icon]	A32301P	32311D091000002	Contrat non forestier Natura 2000	Coupe / broya
[icon]	[icon]	A32301P	091NA070001	Contrat non forestier Natura 2000	Eclaircie pré-
[icon]	[icon]	A32304R	091NA070001	Contrat non forestier Natura 2000	Fauche - Las
[icon]	[icon]	A32306R	091NA070001	Contrat non forestier Natura 2000	Broyage - les

WordStat v. inf. | decomp. | Transports EDF | Définition Env. | Les Sites Natura 2000... | Carreau | Géoportail | calcaire.gou.fr | habitats.natura | Webmaster | Néko | 10

Page non trouvée | Les pelouses calcaires... |

Nature Essonne

Chercher dans ce site | [input]

Les Pelouses calcaires de l'Essonne



# Bilan des actions de communication

❑ Réalisation et diffusion de la **nouvelle lettre d'information**

❑ **SUDOCO** : nouvel outil informatique en ligne pour suivre les DOCOBs = base de donnée pour chaque site

❑ **Site internet Natura 2000** : mise en ligne pour le Gâtinais depuis octobre

❑ **Charte Natura 2000** = Envoie à tous les propriétaires de :

- charte
- liste de leurs parcelles
- Plaquette du Gâtinais
- courrier de présentation signé par le préfet :
  - 2 retours de personnes désireuses de signer la charte
  - 2 retours de personnes souhaitant vendre à ProNatura
  - 40 courriers non arrivés à destinations sur 146...

SUDOCO : SUIVI des DOCUMENTS d'OBJECTIF

Mise en oeuvre du DOCOB / Réalisations / Liste

Données du DOCOB

- DOCOB
- Structures
- Liens utiles

Habitats / Espèces

- Habitats
- Milieux
- Espèces

Objectifs du docob

- Objectifs développement durable
- Objectifs opérationnels
- Mesures
- Indicateur

Mise en oeuvre du DOCOB

- Contrats
- Réalisation par mesure/contrat
- Suivi des temps
- Partenaires/financeurs par réalisation
- Evénements par réalisation
- Suivi des indicateurs

Requêtes du DOCOB

Docob:

Site:

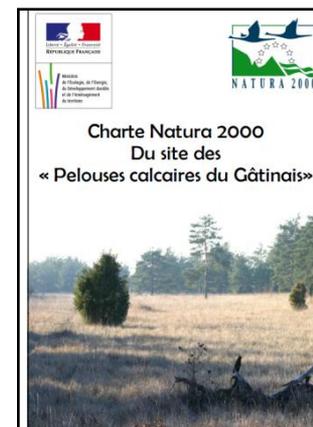
Recherche:

Habitat:

Contrat:

Date début:  Date fin:

		Code Officiel	Contrat	Type de contrat	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A32304R	091NA060003	Contrat non forestier Natura 2000	Fauche - Haie
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A32306R	091NA060003	Contrat non forestier Natura 2000	Broyage - Haie
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A32301P	32311009100002	Contrat non forestier Natura 2000	Coupe / broyage
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A32301P	091NA070001	Contrat non forestier Natura 2000	Eclaircie pré-b
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A32304R	091NA070001	Contrat non forestier Natura 2000	Fauche - Les
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A32306R	091NA070001	Contrat non forestier Natura 2000	Broyage - les



**Sollicitation des mairies et du CG pour signer la charte !**

# Problèmes rencontrés

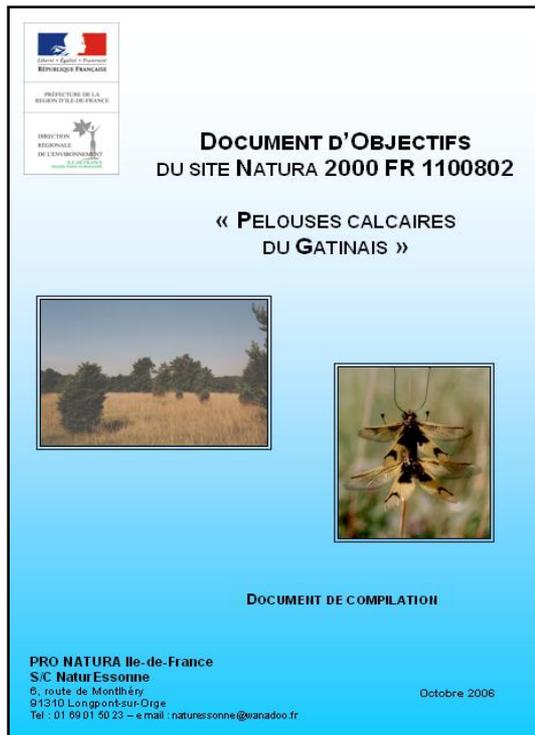
- ❑ Circulation de véhicules à moteur
  - Intervention fréquente des propriétaires pour barrer les voies avec des branches
- ❑ Voiture brûlée
  - Alerte donnée par un propriétaire
  - Est retirée immédiatement par la gendarmerie



Gironville sur Essonne  
LA BARBE  
Décembre 2011



# Actualisation du DOCOB



  
États - Région - Département  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA  
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

DIRECTION  
RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT

**DOCUMENT D'OBJECTIFS  
DU SITE NATURA 2000 FR 1100802**

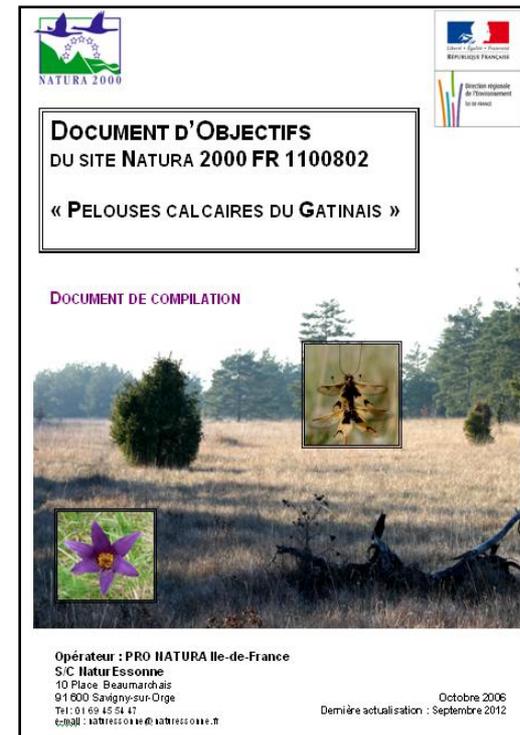
« **PELOUSES CALCAIRES  
DU GATINAIS** »



**DOCUMENT DE COMPILATION**

**PRO NATURA Ile-de-France**  
S.C. **Natur Essonne**  
5, route de Monthéry  
91310 Longpont-sur-Orge  
Tel : 01 69 01 50 23 – e mail : naturessonne@wanadoo.fr

Octobre 2006



  
NATURA 2000

  
États - Région - Département  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
ÎLE-DE-FRANCE

**DOCUMENT D'OBJECTIFS  
DU SITE NATURA 2000 FR 1100802**

« **PELOUSES CALCAIRES DU GATINAIS** »

**DOCUMENT DE COMPILATION**



**Opérateur : PRO NATURA Ile-de-France**  
S.C. **Natur Essonne**  
10 Place Beaumarchais  
91800 Savigny-sur-Orge  
Tel : 01 69 45 54 47  
e-mail : naturessonne@wanadoo.fr

Octobre 2006  
Dernière actualisation : Septembre 2012

# Actualisation du DOCOB

## Document de compilation – Chapitre VI

### ■ Ajout du paragraphe **VI.A.2.** sur **l'évaluation des incidences N2000 \***

#### VI.A.2 L'ENCADREMENT DES PROJETS OU PROGRAMMES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LE SITE

##### VI.A.2.a L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

La Directive 92/43 « Habitats Faune Flore » a fixé (art. 6.3 - 6.4) les principes de l'évaluation des incidences (EI) de tout plan, projet ou manifestation (PPM) sur les sites Natura 2000. Cet aspect de la directive a été transposé en droit français en 2001 par le biais des articles L414-4 et R414-13 et suivants du code de l'environnement.

La circulaire DNP/SDEN n°2004-30204c du 5 octobre 2004 a pour objet d'en préciser les modalités d'application et le contenu.

En 2008, à l'occasion du projet de loi relatif à la responsabilité environnementale, l'article L414-4 modifié a été adopté. Ainsi, l'article 13 de la loi du 1er août 2008 permet :

- une extension du champ d'application du régime des EI, eu égard aux deux types de listes constituant un régime propre d'autorisation au titre de Natura 2000 et définissant les activités soumises à EI (liste de référence nationale en cours d'élaboration et liste locale établie par le préfet)

- une modification de la procédure d'instruction des dossiers soumis à déclaration simple ;
- un nouveau contenu de l'EI : EI simplifiée (lorsque l'on peut conclure rapidement à l'absence d'impacts significatifs) ou complète.

**Le 9 avril 2010**, le Décret n° 2010-365 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, codifie la liste nationale, les modalités d'élaboration de la liste locale complémentaire, les modalités de réalisation de l'évaluation des incidences, et de l'examen du dossier par l'administration.

**Le 18 mars 2011**, un arrêté préfectoral fixe la liste complémentaire prévue au 2° du III de l'article L.414-4 du code de l'environnement, des documents de planifications, programmes, projets, manifestation et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

**Le 24 août 2012** un arrêté préfectoral fixe la seconde liste locale prévue au 2° du III de l'article L.414-27 du code de l'environnement, des documents de planifications, programmes, projets, manifestation et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

##### VI.A.2.b VEILLER AU CONTENU DES DOCUMENTS D'URBANISME ET À LEUR RÉVISION

Dans le cas où une commune réviserait ou ferait évoluer son document d'urbanisme (POS/PLU), ou une intercommunalité établirait, réviserait ou ferait évoluer son SCOT ou autres documents de planification intercommunale, il conviendra de prendre contact avec celle-ci pour :

- o vérifier que les statuts d'urbanisme sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000 soient en cohérence avec les objectifs de conservation mentionnés dans le DOCOB ;
- o accompagner la commune afin qu'elle puisse intégrer au mieux le site Natura 2000 au sein de ses objectifs de planification urbaine (périmètres, parcelles concernées, cartes...)
- o accompagner l'intercommunalité pour que ses documents de planification et d'orientations (DOG...) intègrent la conservation et la valorisation du site N2000.

Remplace un paragraphe  
(Prémices des  
évaluations d'incidences)

Ajout d'un paragraphe  
« Veiller au contenu des  
documents d'urbanisme  
et à leur révision »

# Actualisation du DOCOB

## Document de compilation – Chapitre VI

- Attribution des **nouveaux codes** actions du **PDRH**
- Actualisation des actions 1 à 7 d'après la **circulaire N2000 du 27/04/2012**.
  - **Actualisation des cahiers des charges**

Action 1	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts : Coupe / broyage de fourrés arbustifs et d'ourlets denses	P1
PDRH : A.323.01.P		
Action 2	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts : Coupe d'éclaircie de pré-bois	P1
PDRH : A.323.01.P		
Action 3	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts : Exploitation de chablis et volis	P3
PDRH : A.323.01.P		

### Conditions d'éligibilité :

« *Abattage des arbres de moins de **20 cm** de diamètre... »*

= Proposer une limite de diamètre plus élevée (**50 cm**)...

Ex. : si jamais nous voulons faire appel à une entreprise pour valoriser les produits de coupe ?



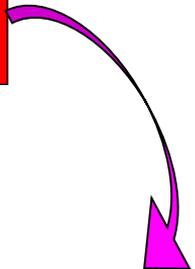
# Actualisation du DOCOB

## Document de compilation – Chapitre VI

- Attribution des **nouveaux codes** actions du **PDRH**
- Actualisation des actions 1 à 7 d'après la **circulaire N2000 du 27/04/2012**.
  - **Actualisation des cahiers des charges**

Action 4	Chantier d'entretiens des milieux ouverts : Elimination manuelle de repousses de ligneux sur les pelouses ouvertes fragiles	P1
PDRH : A.323.05.R		
Action 5	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	P1
PDRH : A.323.04.R		
Action 6	Chantier d'entretiens des milieux ouverts : Gyrobroyage, fauche ou débroussaillage léger	P1
PDRH : A.323.05.R		
Action 7	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	P1
PDRH : A.323.03.R et A.323.03.P		

Questions sur les  
cahiers des charges  
des nouvelles fiches ?



# Actualisation du DOCOB

## Document de compilation – Chapitre VI

Action 7	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	P1
PDRH : A.323.03.R et A.323.03.P		

❑ **Période d'intervention :**  
**15 juin / 15 sept. ► 15 juin – 15 novembre ?**

❑ **Disposition particulière dans la fiche :**

« Le brûlage pastoral est possible de décembre à mars dans des conditions limitant les impacts sur le sol (feu courant, sol frais voire gelé). Il peut être effectué sur de petites surfaces, après avis des services de l'État ou de la structure habilitée. »

**Supprimer ce paragraphe ?**

= n'apparaît pas dans la circulaire

= n'a plus lieu d'être ? Ou alors seulement en mode Test ?





# Actualisation du DOCOB

## Document de compilation – Chapitre VI

### ■ Ajout de 2 nouvelles fiches actions

<b>Action 8</b>	<b>Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement d'accès</b>	<b>P2</b>
<b>PDRH : A.323.24.P</b>		

<b>Action 9</b>	<b>Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</b>	<b>P2</b>
<b>PDRH : A.323.26.P</b>		



<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Action 8</b></td> <td style="text-align: center;"><b>Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement d'accès</b></td> <td style="text-align: center;"><b>P2</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3">PDRH : A.323.24.P</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Description de la mesure</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Objectif de la mesure</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Modalités (et espèces)</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Dates de la mesure</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Engagements non respectés</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Période d'intervention</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Engagements non respectés</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Modalités de contrôle et de suivi</td> </tr> </table>	<b>Action 8</b>	<b>Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement d'accès</b>	<b>P2</b>	PDRH : A.323.24.P			Description de la mesure			Objectif de la mesure			Modalités (et espèces)			Dates de la mesure			Engagements non respectés			Période d'intervention			Engagements non respectés			Modalités de contrôle et de suivi			<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Action 9</b></td> <td style="text-align: center;"><b>Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</b></td> <td style="text-align: center;"><b>P2</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3">PDRH : A.323.26.P</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Description de la mesure</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Objectif de la mesure</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Modalités (et espèces)</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Dates de la mesure</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Engagements non respectés</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Période d'intervention</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Engagements non respectés</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Modalités de contrôle et de suivi</td> </tr> </table>	<b>Action 9</b>	<b>Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</b>	<b>P2</b>	PDRH : A.323.26.P			Description de la mesure			Objectif de la mesure			Modalités (et espèces)			Dates de la mesure			Engagements non respectés			Période d'intervention			Engagements non respectés			Modalités de contrôle et de suivi			<p>Act 200 et en utilisant les plates extérieures pour l'accès. Les autres travaux (zone de piéage ou fixation des treillis) sont réalisés tout au long de l'année.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éviter tous les matériaux et déchets verts après travaux en utilisant les piles existantes.</li> </ul> <p>Montant de l'aide : A valider sur DECOB</p> <p>Compensation financière</p> <p>Période d'intervention : Les travaux seront réalisés du 1er septembre au 31er Mars</p> <p>Engagements non respectés : En cas de non-respect des engagements, y compris ceux qui ne concernent pas les 8 catégories Natura 2000, le remboursement de tout ou partie de l'aide sera refusé.</p> <p>Modalités de contrôle et de suivi : Les ouvrages seront contrôlés par le service instructeur, après avis de la structure animatrice.</p> <p>Modalités de contrôle et de suivi : Contrôle de la réalisation effective des aménagements. Révisé au minimum la réalisation. Vérification des factures ou des photos de valeur probante équivalente.</p> <p>Modalités de contrôle et de suivi : Suivi écologique des habitats cibles par l'intervenant.</p> <p>Acte : Actes après et valide lors du DOCOB 19/2012</p>
<b>Action 8</b>	<b>Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement d'accès</b>	<b>P2</b>																																																												
PDRH : A.323.24.P																																																														
Description de la mesure																																																														
Objectif de la mesure																																																														
Modalités (et espèces)																																																														
Dates de la mesure																																																														
Engagements non respectés																																																														
Période d'intervention																																																														
Engagements non respectés																																																														
Modalités de contrôle et de suivi																																																														
<b>Action 9</b>	<b>Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</b>	<b>P2</b>																																																												
PDRH : A.323.26.P																																																														
Description de la mesure																																																														
Objectif de la mesure																																																														
Modalités (et espèces)																																																														
Dates de la mesure																																																														
Engagements non respectés																																																														
Période d'intervention																																																														
Engagements non respectés																																																														
Modalités de contrôle et de suivi																																																														

► Validation?

# Actualisation du DOCOB

## ANNEXES

- **Après propos**  
= Ajout du suivi des actualisation du DOCOB

- **Annexe N°9.** Extrait de la nouvelle circulaire du 27 avril 2012 \*

- Explication de l'attribution des nouveaux codes actions d'après le PDRH.

- Remplace l'extrait de l'ancien Plan de Développement Rural National (PDRN)



### 9. EXTRAIT DE LA CIRCULAIRE 27 AVRIL 2012 RELATIVE A LA GESTION CONTRACTUELLE DES SITES NATURA 2000

#### Annexe 3.2 : Liste des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement

##### Actions concernant le DOCOB :

- A32301P** – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- A32303R** – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- A32304R** – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- A32305R** – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
- A32324P** – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
- A32326P** – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

#### Tableau de correspondance entre les actions de l'annexe V de la circulaire DNP/SDEN n°2004-3 du 24/12/2004 et les actions éligibles pour la période 2007-2013 :

Annexe J du PDRN	Mesure 323B du PDRH
Code DOCOB avant 2012	Code DOCOB à partir de 2012
<b>AFH004</b> : Ouverture de parcelles abandonnées par l'agriculture fortement embroussaillées et maintien de l'ouverture, en vue de la restauration d'habitats ouverts indispensables au maintien d'espèces et d'habitats communautaires	<b>A32301P</b> : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage <b>A32302P</b> : Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé <b>A32303R</b> : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique <b>A32304R</b> : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts <b>A32305R</b> : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
<b>AHE005</b> : Lutte (débroussaillage) contre la fermeture du milieu par progression des ligneux, menaçant de supplanter des habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire	<b>A32305R</b> : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

\* Les agriculteurs sont inéligibles aux actions **A323.03P et R et A323.04R** relatifs aux entretiens des milieux par fauche ou pâturage. En effet, une parcelle fauchée ou pâturée doit être déclarée à la PAC et ne peut pas faire l'objet d'un contrat Natura 2000 ni-agricole ni-forestier.

# Actualisation du DOCOB

## Annexes Cartographiques

### V. LOCALISATION DES ACTIONS D'ENTRETIEN

-  Action 4 : Elimination de repousses de ligneux sur les pelouses ouvertes fragiles
-  Action 5 : Fauche d'entretien de pelouses ouvertes
-  Action 6 : Fauche ou broyage d'entretien de pelouses réouvertes
-  Action 7 : Pâturage d'entretien de pelouses ouvertes

### V. LOCALISATION DES ACTIONS D'ENTRETIEN

A.323.05.R : Chantier d'entretien des milieux ouverts :

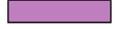
 Action 4 « Débroussaillage léger et fauche manuelle de repousses de ligneux »

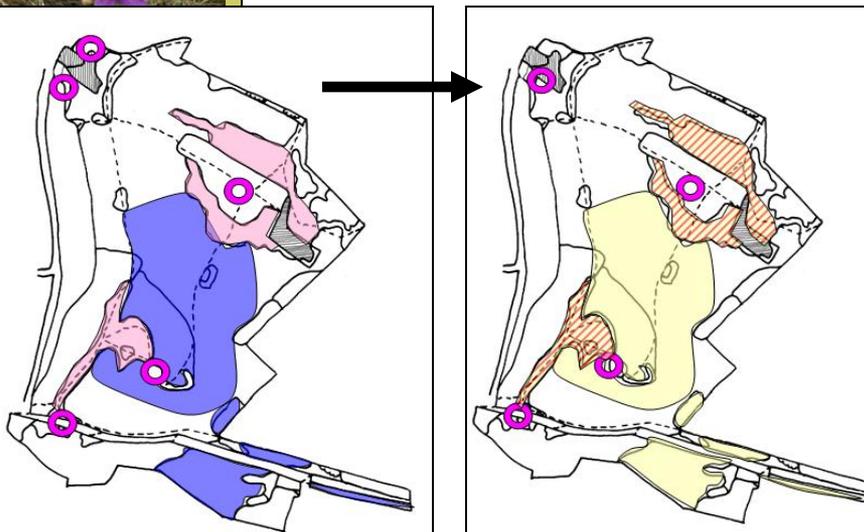
 Action 6 « Gyrobroyage, fauche ou débroussaillage léger »

A.323.04.R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

 Action 5

4.323.03.R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

 Action 7



- Modification des **codes couleurs** des légendes
- + nouveau code PDRH
  - permet d'être plus flexible sur la gestion
  - application de 2 actions sur une même zone
- **Zonage inchangé** actualisé lors du dernier COPIL

# Perspectives d'animation

---





# Perspectives pour 2013

## ANIMATION

- Animation 2013: attribuée à NaturEssonne (attribuée au COFIL en sept. 2010, valable pour 3 ans).
- Projet de pose de panneaux de signalisation Natura 2000
- Sensibilisation/ Animation de la population et des acteurs locaux
- Veille écologique et suivis floristique





# Perspectives pour 2013

## GESTION

- ❑ Mise en place du nouveau contrat
- ❑ Délimitation d'exclos pour la gestion
  - Pour suivi floristique – impact gestion (Cf. Alain Fontaine)
- ❑ Prévision de la gestion sur le site de Puiselet-le-Marais, en concertation avec le Conservatoire des ENS
- ❑ Idée de gestion : faire appel à une entreprise qui valoriserait les produits de coupe ?



# Perspectives pour 2013

## GESTION

### □ 2 Chantiers nature avec Lycée

- Par des élèves du Lycée horticole Saint Nicolas d'Igny

### □ 2 Chantiers nature avec Bénévoles de NE

- Actions envisagées : débroussaillage manuel d'arbustes + coupe à la tronçonneuse de pins sylvestre
- Sites potentiels : les Rochettes, La Vallée aux morts, Les Grandes Friches, l'Eglise

- Valpuseaux : Retirer la terre ajoutée sur la pelouse des sables xériques dans la partie haute



Merci de votre attention

*Natur Essonne*

Association d'Etude et de Protection  
de la nature de l'Essonne

